

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE 4 AVR. 2024

OBJET :

Demande aide financière subvention
investissement Centre social - Construction
extension extérieure

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.36

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture et du Centre Social, informe l'assemblée que le Centre Social souhaite disposer d'une extension extérieure à son bâtiment.

En effet, le bâtiment n'étant pas climatisé, les températures élevées à l'intérieur de l'équipement durant l'été dissuadent les habitants de venir fréquenter l'équipement ou de participer aux animations proposées.

Un grand nombre des animations comme celles de la ludothèque, du café des habitants, des ateliers créatifs ou cuisine peuvent être conduits à l'extérieur sous réserve d'être à l'abri du soleil. Les essais conduits l'été dernier avec des grands parasols n'ont pas été concluants du fait de l'emprise au vent du bâtiment.

Le projet consiste donc en la construction d'une tonnelle fixe en bois qui sera implantée devant le bâtiment et qui représentera une superficie d'environ 60m².

Le coût prévisionnel de la tonnelle incluant les matériaux, la construction, la pose, les services d'un architecte et le mobilier pour l'équiper est de 18 900 € HT.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme a été sollicité dans le cadre d'une subvention d'investissement qui couvrirait environ 50% du cout de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 26 Pour :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une pergola fixe en bois d'une superficie d'environ 60m².
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer et déposer l'autorisation d'urbanisme afférente à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024